

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 novembre 2020

- 1) Désigner le secrétaire de séance : Maxime GOUTTE
- 2) Valider le dernier compte rendu du conseil du 21 septembre 2020 à l'unanimité.
Sabrina O. est absente. Procuration donnée à Sandrine G.

3) Délibération frais de fonctionnement école St Jean d'Alcapiès :

Il avait été convenu avec l'ancien Maire de St Jean d'Alcapiès par délibération du 29 octobre 2018 d'un protocole transactionnel. La commune de St Jean d'Alcapiès devait de 2003 à 2018 : 27 999.13€ à la commune de Tournemire concernant les frais de fonctionnement de l'école publique de Tournemire. Après accords entre les deux Maires, la commune de St Jean d'Alcapiès devait verser 18 000€ et le restant de 9999.13€ serait annulé. La commune de St Jean a versé les 18 000 € en 2019. La Trésorerie demande une nouvelle délibération plus précise sur ces conditions de transaction et pour annuler le restant de 9999.13€.

11.. voix pour, 0.voix contre, 0..abstention

4) Délibération admission en non-valeur :

La trésorerie nous demande de passer en créance non irrécouvrable des impayés sur le budget de l'eau et de la commune comme prévu au budget 2020.

Ces dépenses sont pour le budget de l'eau :

- Mr K 1038.14€ d'eau et d'assainissement de 2010 à 2012.
- Mme S 384.35€ d'eau et d'assainissement de 2016.

TOTAL DE 1422.49€

Pour le budget de la commune :

- Mme D 61.90€ de 2010
- Mr K 5086.43€ de loyers et de redevances d'ordures ménagère de 2010 à 2012
- Mr S 164.25€ de cantine de 2015 et 2016.

TOTAL DE 5 312.58€

11.. voix pour, 0.voix contre, 0..abstention

5) Modification du Plan Communal de Sauvegarde :

La commune de Tournemire a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde en 2012 qui consiste à un document de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans la commune (inondation et feu de forêt), l'organisation locale pour faire face à une crise et la gérer. Suite au renouvellement du conseil municipal, la Préfecture demande de mettre à jour ce plan.

Chaque conseiller peut se positionner en moyens administratif, logistique, communication.....

Technique Jérémy

Administratif Céline

Logistique Eric

Repas Lieu confection : Sandrine

Hebergement Eric

5.1 : Sébastien

5.5.2 Pascal / Céline / Maxime P.

5.5.3 Hugues / Jérémy

5.5.4 Pascal

6) Délibération télétravail en période de COVID :

Lors du conseil municipal du 21/09 vous avez délibéré sur la mise en œuvre du télétravail dans la commune. Le Comité technique du CDG12 a émis un avis favorable à ce sujet le 14 octobre 2020. Une nouvelle délibération doit être prise (la même en rajoutant avis favorable du CDG 12 le 14/10/20.

De plus le CDG a envoyé une charte à mettre en place pour le télétravail en période de COVID.

.....11 voix pour, 0.voix contre, 0..abstention

7) Délibération création d'un emploi non permanent à l'école :

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi afin de faire face aux besoins plus importants de ménage et de respect du protocole sanitaire en vigueur (désinfection, pas de brassage entre différents groupes d'élèves notamment pour la cantine...) à l'école et à la cantine. Il faut aussi une personne en plus pour accompagner les élèves de l'école à la cantine. Le contrat serait un CDD non permanent d'accroissement temporaire d'activité de 12 heures par semaines (3 heures par jour) pendant 3 mois pour commencer et possibilité d'aller jusqu'à 12 mois maximum. La rémunération se fera sur la base d'un SMIC horaire brut à 12h de 525€/mois.

.....11 voix pour, 0.voix contre, 0..abstention

A noter que Florence Girolt est venue bénévolement aider à la cantine pour pallier le manque de personnel pendant cette période.

8) Délibération avis sur projet de méthanisation à St Rome de Tarn :

Voici le mail de la Préfecture ci-dessous :

Une consultation du public a eu lieu à la mairie de Saint Rome de Tarn concernant un projet de méthanisation implanté sur cette commune (cf note ci jointe)

Le territoire de votre commune est inclus dans le rayon d'épandage des digestats. A ce titre, un avis doit être émis par le maire. Merci de bien vouloir m'adresser cet avis dans un délai de 15 jours.

Le dossier est consultable via le lien : <http://www.aveyron.gouv.fr/methanisation-de-dechets-non-dangereux-saint-rome-a7293.html>

.....11 voix pour, 0.voix contre, 0..abstention

Questions diverses ;

- Registre personnes isolées : Céline et Aurélie ont travaillé pour recenser ces personnes avec un questionnaire. 100 courriers envoyés. Réponse attendue le 16/12. L'objectif est d'identifier les personnes ayant besoin d'aide pour les déplacements, faire les courses etc. Toute personne en difficulté (handicap ou autre) peut également se manifester volontairement auprès de la mairie.
- Elèves de l'école de St JEAN. Des parents ont choisi de retirer leurs enfants de l'école (2 ou 3 à St Jean et 4 à Tournemire) pour leur éviter de porter un masque. A noter que le retrait de ces enfants, s'ils continuaient, remet en question l'obtention du troisième poste pour l'école. Le conseil apporte son soutien aux équipes éducatives. Le conseil déplore cette situation qui porte en premier lieu préjudice aux enfants.
- Prochain conseil municipal qui aura lieu assez rapidement fin novembre début décembre concernant la validation des entreprises de l'appel d'offre rénovation appartement Mazéran précédé d'une commission d'appel d'offre. Contact pour l'installation d'un Kinésithérapeute.
- Projet d'achat des terrains de la gare et de la caserne.
- Terrains les Faysses : Signature du terrain.
- Marquage au sol provisoire des places de stationnement dans le village
- Plui : Enquête publique a débuté avec prochainement affichage pour informer les administrés et le commissaire enquêteur sera sur Tournemire **le lundi 18 janvier 2020** l'après-midi. Formation de la secrétaire et de Mr le Maire le 3 décembre.
- Préparation des décorations de Noël (voir avec la Salmanaçoise).
- Courrier d'une habitante de la rue du Couvent sur des nuisances de voisinage.
- Point sur les finances. Enfouissement, goudronnage, le clocher => terminé. Après la totalité des paiements, la commune gardera un fond de roulement suffisant et nécessaire.
- Début 2021 : création d'une permanence une fois par mois (deuxième samedi du mois)
- Point qui va être avec le parc sur l'extinction des luminaires.

Fin à 20h00